

СЪД НА ЕВРОПЕЙСКИЯ СЪЮЗ  
TRIBUNAL DE JUSTICIA DE LA UNIÓN EUROPEA  
SODNÍ DVŮR EVROPSKÉ UNIE  
DEN EUROPÆISKE UNIONS DOMSTOL  
GERICHTSHOF DER EUROPÄISCHEN UNION  
EUROOPA LIIDU KOHUS  
ΔΙΚΑΣΤΗΡΙΟ ΤΗΣ ΕΥΡΩΠΑΪΚΗΣ ΕΝΩΣΗΣ  
COURT OF JUSTICE OF THE EUROPEAN UNION  
COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE  
CÚIRT BHEITHIÚNAIS AN AONTAIS EORPAIGH  
SUD EUROPSKE UNIE  
CORTE DI GIUSTIZIA DELL'UNIONE EUROPEA



LUXEMBOURG

Direction générale des Infrastructures  
DB-FM/JOS/CD/sl/cad\_12004.15

EIROPAS SAVIENĪBAS TIESA  
EUROPOS SĄJUNGOS TEISINGUMO TEISMAS  
AZ EURÓPAI UNIÓ BÍRÓSÁGA  
IL-QORTI TAL-ĠUSTIZZJA TAL-UNJONI EWROPEA  
HOF VAN JUSTITIE VAN DE EUROPESE UNIE  
TRYBUNAŁ SPRAWIEDLIWOŚCI UNII EUROPEJSKIEJ  
TRIBUNAL DE JUSTIÇA DA UNIÃO EUROPEIA  
CURTEA DE JUSTIȚIE A UNIUNII EUROPENE  
SÚDNY DVOR EURÓPSKEJ ÚNIE  
SODIŠČE EVROPSKE UNIJE  
EUROOPAN UNIONIN TUOMIOISTUIN  
EUROPEISKA UNIONENS DOMSTOL

Luxembourg, le 20 janvier 2015

## QUESTIONS / RÉPONSES À L'ATTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

APPEL D'OFFRES CJ15/2014 – PROCÉDURE OUVERTE

CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DES BÂTIMENTS DE LA  
COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE

2015-2018

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'appel d'offres sous rubrique, nous communiquons, par la présente, les questions qui ont été soulevées durant la visite des lieux des 6 et 9 janvier derniers et les réponses apportées à celles-ci par la CJUE.

### Question 3

Pourriez-vous m'éclairer par rapport au nombre d'exemplaire à vous transmettre :

Partie administrative : p. 2 du CSC : 2 copies papier et 1 exemplaire électronique  
p. 42 du CSC : 1 exemplaire papier et 2 exemplaires électroniques

Partie technique : p. 2 du CSC : 2 copies papier et 1 exemplaire électronique  
p. 43 du CSC : 1 exemplaire papier et 2 exemplaires électroniques

Partie financière : p. 2 du CSC : 2 copies papier et 1 exemplaire électronique  
p. 45 du CSC : 1 exemplaire papier et 1 exemplaire électronique

Le détail en page 2 est différent des pages 42 – 43 et 45.

### Réponse

Il y a en effet discordance. Nous vous prions de vous référer à l'invitation à soumissionner qui stipule que « Dans chaque enveloppe se trouveront deux copies papier et une copie électronique des documents concernés. ».

**Tous les documents sont à fournir en deux copies papier et une copie électronique.**

## Rectificatif

Une erreur s'est glissée dans le cahier des charges au niveau des paragraphes 3.3.1 page 50 Évaluation de la qualité technique de l'offre et 3.3.2 page 51 Evaluation de l'offre financière.

**Page 51 il conviendra donc de lire :**

« Les offres qui recevront au titre des critères repris au point 3.3.1 moins de 20 points (la note maximale étant **35 points**) seront considérées comme de qualité inacceptable et seront rejetées sans examen de la proposition financière

### **3.3.2 ÉVALUATION DE L'OFFRE FINANCIÈRE (65 POINTS)**

L'offre financière la plus avantageuse se verra attribuer la note maximale, soit 65 points.

Les autres offres se verront attribuer des points calculés selon l'équation suivante:

**Points F = (offre la moins chère/prix de l'offre en question) x 65 »**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les plus cordiales.



Joachim SCHWIETERS  
Directeur